



## **CAEN du 22 mars 2017**

### **Déclaration liminaire**

Le contexte dans lequel se déroule cette préparation de rentrée est particulièrement inquiétant pour la Fonction Publique. Aux discours réactionnaires qui l'emportent dans le débat public s'ajoutent des attaques particulièrement abjectes contre les fonctionnaires et c'est la conception de la Fonction Publique elle-même qui est remise en cause. Ainsi, il est inacceptable d'entendre une candidate faire la promotion du « fonctionnaire patriote » (notion qui n'a par ailleurs pas de sens) et menacer les personnels qui remplissent leurs missions de service public. De même qu'il est inacceptable d'entendre un autre candidat dénigrer l'action des fonctionnaires et remettre en cause le principe de séparation des pouvoirs. Les agents publics sont les garants de l'intérêt général, et c'est bien leur statut qui garantit un égal traitement de tous/tes les citoyen-nes devant la loi et l'accès au Service Public.

Les perspectives de saignée de postes de fonctionnaires, alors que les besoins vont croissants, sont particulièrement préoccupantes. Les objectifs annoncés, que l'on peut qualifier de farfelus, de supprimer 500 000 postes pour l'un, 120 000 pour un autre des candidats visent à affaiblir l'État, les services publics et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens. Nous tenons à le dire solennellement : une attaque contre les fonctionnaires et leur statut, c'est une attaque contre la République.

L'Education Nationale, et nous insistons sur son caractère national, a un rôle particulièrement important à jouer en terme d'égalité, de développement de la citoyenneté et d'accès à une culture commune. Elle est adossée à la laïcité comme colonne vertébrale de notre République.

Nous nous interrogeons, Mme la Rectrice, sur le bien-fondé de l'expérimentation de la « trousse à projets » lancée par le Ministère, qui, sous couvert de « mécénat vertueux », fait appel à des fonds privés. Nous vous interpellons aussi sur le développement des mini-entreprises dans l'académie. Il y a là pour nous une véritable dérive du système éducatif, de ses objectifs tels qu'ils sont définis dans la loi de 2013, et une perte de sens du rôle de l'École. Les élèves n'ont-ils pas mieux à faire que « d'entreprendre pour apprendre », alors qu'ils ont 16 ans minimum à passer à l'école, contre 40 ans dans les entreprises ? L'École est là pour inculquer aux élèves une culture commune ouverte qui leur permette de penser librement et d'avoir les capacités pour exercer leur esprit critique. Nous refusons qu'on y substitue la soi-disant culture de « l'esprit d'entreprise » définie par des représentants du patronat. Que n'entendrait-on pas si nous nous avisions de revendiquer le développement de « l'esprit du syndicalisme » à l'école ? Nous

continuerons de militer pour une formation ambitieuse de nos élèves comme futur-es citoyen-nes, une formation qui ne saurait être limitée à l'insertion dans l'emploi et réduite à l'employabilité. L'école est bien plus que cela.

Les entreprises sont déjà bien présentes dans les établissements, dans le cadre de partenariats divers. Ses représentants quels qu'ils soient doivent y intervenir dans le cadre des textes qui encadrent leur intervention, comme pour tous les intervenants extérieurs aux établissements. Ils doivent en particulier respecter l'article 6 de la Charte de la laïcité à l'école, que nous citons : « *la Laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression* ».

En liaison avec l'ordre du jour de ce CAEN, les représentant-es de la FSU sont particulièrement inquiets de l'impact des orientations qui pilotent la carte des formations 2018/2020 et le projet de CPRDFOP, qui s'inscrivent dans un contexte de dévoiement des missions du Service Public d'Éducation au profit du développement économique régional et des besoins des entreprises locales.

Ils le sont d'autant plus qu'ils ont découvert récemment les orientations portées par « Régions de France » (dont le président de notre région est aussi le président délégué), concernant le Service Public d'Éducation et les établissements scolaires. Les 8 propositions aux candidats à la présidentielle éclairent la lecture de ces deux documents qui ont tendance à ignorer les objectifs de la formation initiale scolaire en leur substituant ceux de l'apprentissage.

Ses propositions telles que :

-le transfert de la carte des formations de l'enseignement général et technologique et du post-Bac, le renforcement de l'alternance au lycée professionnel, l'aménagement des contenus de formations

-la présidence des CA par un chef d'entreprise

-la régionalisation de l'orientation scolaire

-la mise en cause du statut de fonctionnaire et le développement de la précarité

sont inacceptables et de nature à remettre en cause le principe d'égalité d'accès des jeunes à la formation initiale sur l'ensemble du territoire, puisque celle-ci dépendrait de plus en plus des politiques régionales et des besoins des entreprises locales.

Plus globalement, les huit propositions se coulent dans un libéralisme forcené, avec la volonté de restreindre le rôle de l'État à la portion congrue et visent – sans démarche démocratique – à transformer le pays en une fédération de régions, c'est à dire, n'ayons pas peur des mots, en une République fédérale à la française. Rappelons ici que la seule fois où le peuple a été consulté sur la régionalisation, c'est le « non » qui l'a emporté.

Or les orientations portées par RF n'ont fait l'objet d'aucun débat démocratique dans notre région, qui prône pourtant la démocratie participative. L'élaboration du CPRDFOP était pourtant l'occasion de le faire !

Pour la FSU, l'Education doit rester Nationale, et non être régionalisée. Nous concluons sur notre conception profondément humaniste de la formation professionnelle. Nous ne pourrions pas dire mieux qu'Edouard Herriot, dans une circulaire de 1926. Voici ce qu'il écrivait : « *En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il n'est pas un moyen mais une fin ; il doit non seulement être capable de produire, mais aussi de penser ; il a droit à la culture par laquelle on devient homme, c'est-à-dire un être libre* »